



Instance de commandement du 04 octobre 2018

CGC-Douanes était représentée par Sylvie Denis (AD) et Yvan Chazalviel (DPSD).

Cette Instance était présidée par le directeur général, assisté du directeur général adjoint, de la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales, du chef du bureau RH3 et son équipe en charge, notamment de l'encadrement supérieur.

Le déroulé de cette instance s'est articulé en trois séquences :

1- présentation par le directeur général du nouvel arrêté d'organisation de la direction générale telle qu'issue d'AMBITION DG

Le DG a présenté le nouveau schéma d'organisation de la direction générale (cf. arrêté du 16 juillet 2018) qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018 (cf. *organigramme détaillé en annexe*), en précisant le nouveau périmètre dévolu aux bureaux composant les sous-directions nouvellement rebaptisées et en soulignant la nécessité incidente qui s'attachait à re-nommer officiellement au JORF les sous-directeur(trices)s concerné(e)s par ces évolutions de structures.

Les principales novations évoquées en séance ont porté sur :

- la création d'une « **sous-direction du réseau** » ;
- la création du pôle de **Soutien Général** (PSG), interne DG ;
- le recentrage de la sous-direction A sur son cœur de métier RH (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) et QVT (Qualité de Vie au Travail), désormais dénommée « **Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales** » ;
- enfin la reconfiguration de la sous-direction B, désormais dénommée « **Sous-direction des finances et des achats** ».

A cet égard, le directeur général souligne l'évolution des compétences dévolues à l'ex-bureau B2, intégrées pour l'heure au sein de la nouvelle sous-direction du réseau (Bureau animation et méthodes de travail des services) et appelées à rejoindre, pour partie (problématiques aéronavales), le futur SCN aéromaritime du Havre, dont la création vient de recueillir un vote positif en CTR, mais dont la date de début de fonctionnement est à présent estimée à la mi-2019. Ce calendrier doit en effet tenir compte des arbitrages immobiliers toujours pendants auprès de la Direction de l'Immobilier de l'État et du passage subséquent de ce dossier en CHSCT, ainsi que de la publication de nouveaux arrêtés modifiant l'organisation du dispositif aéronaval douanier (DRGC) .



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !

Dans cet esprit, l'actuel chef du bureau B2 a été affecté aux termes de la présente instance, en qualité de chargé de mission auprès du sous-directeur du réseau.

Le directeur général-adjoint précise enfin qu'un **organigramme fonctionnel nominatif** sera prochainement mis en ligne sur Aladin afin de compléter l'information dispensée à ce jour, en favorisant par ailleurs la lisibilité des compétences de chaque service de la direction générale dans sa configuration rénovée .

2- mouvements dans les emplois de direction de la DGDDI

Outre l'affectation précitée de l'actuel chef du bureau B2, le mouvement a porté, d'une part, sur la **mobilité géographique et fonctionnelle de 3 administrateurs** et d'autre part, sur le **détachement d'une directrice des services douaniers de 1^{er} classe dans la statut d'emploi d'administratrice des douanes**, armant ainsi le pourvoi progressif des postes d'adjoint à un Directeur interrégional.

Ces mouvements n'ont pas donné lieu à débat et **toutes nos félicitations vont à l'heureuse promue !**

3- information des participants à l'instance

La parité syndicale a été informée de la nomination d'une administratrice civile hors classe, en **qualité de directrice de la direction des enquêtes douanières (DED)**.

Interrogée sur ce choix d'une candidature externe sur un poste définitivement métier, (préférée semble t il à d'autres candidats DGDDI), l'administration a informé la parité syndicale que l'intéressée disposait d'un parcours de formation et d'une expérience professionnelle, qui avaient recueilli l'entier agrément de la directrice DNRED, qui la prédisposaient assurément aux fonctions postulées.

Dans un contexte de recours accru aux contractuels ou de recrutement de fonctionnaires issus d'autres ministères, la CGC-DOUANES tient à rappeler qu'elle souhaite - à compétences et savoir être équivalents - qu'une priorité d'affectation sur des postes nécessitant, à l'évidence, une expertise métier, soit accordée aux cadres douaniers.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui décrypte !